

DISPOSITIF

Préparation au concours de Chef /Cheffe de service de police municipale

Pour l'accès à cette préparation, un test est programmé. En fonction de votre résultat, vous pouvez être orienté(e) en **Tremplin** (formation de 7 jours organisée dans un format mixte permettant de renforcer les compétences en communication écrite : analyse, synthèse, argumentation) avant de suivre la préparation, ou être réorienté(e) vers un parcours de formation continu à définir avec votre collectivité si les résultats sont insuffisants.

↳ Le dispositif proposé ci-dessous correspond à un format mixte (alternant des temps de formation en présentiel et à distance), toutefois celui-ci pourrait être réaménagé dans un format distanciel si les conditions sanitaires l'exigeaient.

	Concours interne	Concours externe	3 ^{ème} concours
Epreuves d'admissibilité	<p>Apprendre en autonomie <i>Apprendre à apprendre – utilisation des ressources à distance</i> Présentiel : 6 h / 1 jour Distanciel : 3 h / 0,5 jour</p> <p>Rédaction d'une note à partir d'un dossier assortie de propositions. <i>Méthodologie – travail en mode projet – devoirs à distance – concours blanc en présentiel – ressources à distance</i> Présentiel : 24 h / 4 jours (dont 3 h concours blanc) Distanciel : 15 h / 2,5 jours (dont 3 h x 3 devoirs = 9 h)</p> <p>Réponses à des questions de droit public, portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales et les pouvoirs de police du maire, et à des questions de droit pénal. <i>Méthodologie – devoirs à distance – concours blanc en présentiel – ressources à distance</i> Présentiel : 12 h / 2 jours (dont 3 h concours blanc) Distanciel : 15 h / 2,5 jours (dont 3 h x 3 devoirs = 9 h)</p>	<p>Apprendre en autonomie <i>Apprendre à apprendre – utilisation des ressources à distance</i> Présentiel : 6 h / 1 jour Distanciel : 3 h / 0,5 jour</p> <p>Rédaction d'une note à partir d'un dossier assortie de propositions. <i>Méthodologie – travail en mode projet – devoirs à distance – concours blanc en présentiel – ressources à distance</i> Présentiel : 24 h / 4 jours (dont 3 h concours blanc) Distanciel : 15 h / 2,5 jours (dont 3 h x 3 devoirs = 9 h)</p> <p>Réponses à des questions de droit public, portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales et les pouvoirs de police du maire, et à des questions de droit pénal. <i>Méthodologie – devoirs à distance – concours blanc en présentiel – ressources à distance</i> Présentiel : 12 h / 2 jours (dont 3 h concours blanc) Distanciel : 15 h / 2,5 jours (dont 3 h x 3 devoirs = 9 h)</p>	<p>Apprendre en autonomie <i>Apprendre à apprendre – utilisation des ressources à distance</i> Présentiel : 6 h / 1 jour Distanciel : 3 h / 0,5 jour</p> <p>Rédaction d'une note à partir d'un dossier assortie de propositions. <i>Méthodologie – travail en mode projet – devoirs à distance – concours blanc en présentiel – ressources à distance</i> Présentiel : 24 h / 4 jours (dont 3 h concours blanc) Distanciel : 15 h / 2,5 jours (dont 3 h x 3 devoirs = 9 h)</p> <p>Réponses à des questions de droit public, portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales et les pouvoirs de police du maire, et à des questions de droit pénal. <i>Méthodologie – devoirs à distance – concours blanc en présentiel – ressources à distance</i> Présentiel : 12 h / 2 jours (dont 3 h concours blanc) Distanciel : 15 h / 2,5 jours (dont 3 h x 3 devoirs = 9 h)</p>
Apport de connaissances	<p>Culture territoriale Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 24 h / 4 jours</p>	<p>Culture territoriale Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 24 h / 4 jours</p>	<p>Culture territoriale Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 24 h / 4 jours</p>
Epreuves d'admission pour les admissibles	<p>Entretien avec le jury <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i> Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 3 h / 0,5 jour</p>	<p>Entretien avec le jury <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i> Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 3 h / 0,5 jour</p>	<p>Entretien avec le jury <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i> Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 3 h / 0,5 jour</p>

Pour connaître la programmation des préparations sur votre région, rendez-vous sur notre site www.cnfpt.fr puis géolocalisez-vous en choisissant votre département (menu déroulant) puis en 3 clics : entrez par la rubrique Evoluer/Préparations aux concours et examens/Je souhaite préparer un concours ou un examen.

Rappel : L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen. L'inscription au concours ou à l'examen est une démarche personnelle que l'agent lui-même doit réaliser auprès du centre de gestion organisateur via le site <https://www.concours-territorial.fr/>